



Compte rendu de la séance du vendredi 14 mai 2021

Membres en exercice :

11

Présents : Sébastien BERNARD, Nicolas BOETTI, Danielle BONNETTY, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE, André-Luc BLANC, Sylvain RICHARD, Martine TRAPANI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire(s) de la séance :

Nicolas BOETTI

Ordre du jour:

- décisions modificatives M14
- décisions modificatives SEA
- Subvention FRAT 2021
- subvention FODAC 2021
- Réaménagement emprunt SEA
- Réaménagement emprunt M14

Délibérations du conseil :

Décision modificative M14 (DE 2021 021)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-11300.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	11300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	11300.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		11300.00
TOTAL :		11300.00	11300.00
TOTAL :		11300.00	11300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

Demande de subvention FRAT 2021 (DE 2021 023)

M. le Maire expose le projet de revitalisation du centre bourg qui consiste en l'aménagement d'un point multi-services. L'exercice 2021 consistera aux dépenses d'équipement du seul commerce multi services de proximité.

Matériel 19 99.66 € HT 22 919.59 € TTC

Plan de financement :

Montant total HT du projet : 19 099.66 € HT 22 919.59 €
TTC

(Dont 3 819.93 73 € de

TVA)

FRAT 20 21 (Subvention 70% plafonnée à 12 000 €) 12 000 € TTC

Fonds propres de la commune

7 099.66 € TTC

Le Conseil Municipal ayant entendue l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet présenté ainsi que le plan de financement.

SOLLICITE auprès de la Région Sud au titre du FRAT 2021.

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet.

Demande de subvention FODAC 2021 (DE 2021 024)

Dans le cadre de l'entretien obligatoire de la voirie communale, et l'étude avant travaux pour les VRD ; M. le Maire propose de réaliser des travaux d'enrobés dans le village d'Argens et l'étude avant travaux pour le projet du lotissement situé à la Mure.

Ces travaux sont éligibles au Fonds Départemental d'Aide aux Communes.

Le Maire va déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FODAC pour l'année 2021.

Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DONNE SON ACCORD pour faire cette demande de subvention au titre du FODAC pour l'année 2021

Consolidation prêt relais m14 (DE 2021 025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal pour l'acquisition d'une maison située 5 place Clastre , la commune avait souscrit le prêt relais subventions n°00601849487 d'un montant 64.000 € sur une durée de 24 mois , puis prorogé de 12 mois, arrivée d'échéance imminente , il est nécessaire aujourd'hui de solliciter la consolidation de ce dernier

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante pour la consolidation :

- . Montant consolidé : 64.000 €
- . Durée : 10 ans
- . Taux fixe : 0,68%
- . Périodicité des remboursements : Trimestrielle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 60 €
- . Pas de part sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de consolider le prêt relais n°00601849487 d'un montant 64.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Consolidation prêt relais SEA (DE 2021 026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'aménagement pourtours salle polyvalente, la commune avait souscrit le prêt relais subventions n°00601849488 d'un montant 36.000 €, sur une durée de 24 mois, puis prorogé de 12 mois.

Arrivée d'échéance imminente, il est nécessaire aujourd'hui de solliciter la consolidation de ce dernier

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante pour la consolidation :

- . Montant consolidé : 36.000 €
- . Durée : 20 ans
- . Taux fixe : 1,13%
- . Périodicité des remboursements : Trimestrielle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 30 €
- . Pas de part sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de consolider le prêt relais n°00601849488 d'un montant 36.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Vote de crédits supplémentaires - ea mure argens (DE 2021 022 1)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	350.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-20212.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	19862.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-20212.00
28031 (040)	Frais d'études		-75.00
281351 (040)	Aménagement Bâtiments d'exploitation		652.00
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau		14067.00
281532 (040)	Réseaux d'assainissement		5568.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.